

Le juif errant

Les registres de Theresienstadt mentionnent encore deux noms de déportés originaires du Grand-Duché, Victor Fleminger et Manfred Gorge. Fleminger avait été préservé de la déportation jusqu'en septembre 1943, sa femme n'étant pas juive. Au décès de son épouse, il fut déporté et séjourna à Theresienstadt jusqu'en octobre 1944. A partir de cette date, on ne trouve plus de traces ; il ne revint pas de déportation.

Le destin de Manfred Gorge, qui survécut à la déportation, fournirait à lui seul ample matière à tout un livre. Manfred Gorge fait partie d'une famille de quatre enfants vivant au Grand-Duché depuis 1923 *. Les origines des Gorge se perdent dans la nuit des temps. Sans aucun doute leurs ancêtres venaient-ils de quelque lointain ghetto de la Russie tsariste ou de Pologne. Peut-être qu'en ces temps-là, ils s'appelaient Gorgowitch ou Gorginsky. A la fin du siècle dernier, les grands-parents sont établis en Bohême où se trouvent de nombreuses communautés juives, certaines très florissantes, d'une vie religieuse et culturelle très intense. Tel est le cas des Juifs de Prague. Les Gorge sont pour leur part d'humbles marchands, vivant chichement. A une époque indéterminée, ils quittent la Bohême pour s'établir en Allemagne. Les parents se fixent à Coblenz. Peu de temps après la Grande Guerre (1914-1918), ils quittent ce pays pour venir s'établir au Grand-Duché.

Pourquoi précisément le Grand-Duché ? Nul ne saurait le dire. Sans doute parce qu'un parent ou un ami qui les y avait précédés leur avait écrit que c'était un pays où il faisait bon vivre.

Un beau jour donc de 1923, le père Gorge débarque au Grand-Duché. C'est un Juif traditionaliste, pieux, qui a pour épouse la fille d'un rabbin. La religion juive fait partie de sa vie quotidienne, il s'y conforme et entend vivre comme ses ancêtres l'ont fait, tout en s'accommodant du monde des Gentils. Pour l'heure, sa famille se compose de deux garçons, l'aîné Charles et un second fils, Manfred. Au Luxembourg, il prend d'abord un emploi à la laiterie d'Ettelbruck, pour s'occuper ensuite d'un commerce de machines à coudre. Ce n'est pas le Pérou, mais cela suffit pour faire vivre décemment la famille. Celle-ci s'agrandit en 1924 par la naissance de Henri, ensuite d'une fille, Jeannette. Les Gorge mènent une vie paisible et sans

*) Bernard Virton, La Loi du Retour : la vérité sur l'EXODUS (d'Letzeburger Land, 10 avril 1970).

histoire. Vient 1940 et l'invasion allemande. En octobre 1940, les Gorge sont expulsés du pays et refoulés en zone libre française. Tout ce qu'ils avaient pu amasser en une vie de labeurs incessants est saisi par les nazis, et c'est nanti d'une valise de 10 kilos par personne qu'ils sont chassés du Luxembourg. Ils ont la vie sauve ... pour l'instant.

La route de l'exil les mène à Clermont-Ferrand. Là, le père, son fils Manfred, apprenti-cuisinier jusqu'en 1940 au restaurant Walsheim, et le jeune Henri deviennent bûcherons. L'aîné, Charles, ne fait que passer en France. Il gagne l'Angleterre, s'engage comme volontaire dans l'Armée tchèque, fera toute la campagne de la libération dans l'infanterie et se retrouvera en mai 1945 sur le territoire de ses ancêtres où il se fixera.

Juillet 1942. Les grandes rafles des Juifs commencent en France. En zone dite libre, c'est la police de Vichy qui pourchasse féroce les Juifs. Les Gorge sont pris, d'abord le père et la mère ; celle-ci est arrachée à son lit d'hôpital où elle se remet péniblement d'une pleurésie. Elle ne survivra pas au voyage vers les camps de la mort. Miraculeusement, la fille échappe à la déportation et trouve refuge dans un home érigé par Monseigneur Gerlier, cardinal de Lyon, à l'intention des enfants juifs. Les deux fils cadets et leur père connaissent pendant trois ans l'enfer des camps de la mort : par hasard, tous trois en réchappent, ils sont parmi la poignée de miraculés que les bourreaux nazis n'ont pas eu le temps d'exterminer. Mais Henri Gorge n'est pas au bout de ses tribulations. Il fait partie des refoulés de l'Exodus.

L'Exodus, c'est ce bateau-prison, rempli de Juifs rescapés des camps de la mort, qui en 1945 tente de forcer le blocus des navires de la Royal Navy pour gagner la Palestine.

C'est par la force militaire de la Royal Navy que la perfide Albion va faire la guerre aux rafiots chargés à pleins bords d'immigrants clandestins faisant route vers les côtes de Palestine.

Car les Juifs ont relevé le défi. Puisqu'on ne veut pas laisser les rescapés des camps de la mort gagner la terre d'asile, ils forceront le blocus.

Léon Uris a rendu le nom d'Exodus à jamais célèbre. Les destins qu'il trace dans son roman sont purement imaginaires. La réalité, on peut le dire, dépasse ici la fiction, et la véritable histoire d'Exodus, avec ses acteurs authentiques, a été racontée avec talent et

objectivité par le journaliste français Jacques Derogy, rédacteur à l'Express*.

Avec Derogy nous vivons minute par minute la tragédie des 4 500 passagers de ce vieux steamer, qui au temps de sa gloire, alors qu'il s'appelait Président Warfield, emmenait sur les rives du Mississipi de jeunes Américains en voyage de noces et qui n'aurait jamais imaginé devoir affronter un jour la houle de l'Atlantique et les canons de la marine de guerre britannique.

Capturés au large de la Palestine en juillet 1947, au terme d'un corps à corps meurtrier, les occupants sont ramenés dans les eaux territoriales françaises à bord de trois bateaux-prisons, semblables aux pontons où croupissaient les soldats défaits des armées napoléoniennes. Les Anglais veulent par un coup d'éclat faire cesser cette immigration. Les camps qu'ils ont installés à Chypre débordent d'immigrants clandestins qui ont échoué. Cette fois-ci, les Anglais veulent montrer à ces Juifs obstinés qu'il est absolument vain de tenter de forcer le blocus. Il font pression sur les 4 500 prisonniers pour les obliger à débarquer en France, d'où ils sont partis. Cette pression sur les prisonniers s'accompagne d'autres pressions sur le plan diplomatique à l'échelle gouvernementale. Les travaillistes anglais arrivent à impressionner le ministre français des Affaires Étrangères Bidault, mais les socialistes français qui font partie du gouvernement de l'époque refusent d'entrer dans les vues du gouvernement anglais.

Les Juifs entassés dans les bateaux-prisons se refusant à leur tour de céder aux menaces anglaises, les bateaux-prisons reprennent la mer et débarquent leur misérable cargaison humaine en zone d'occupation britannique, à Hambourg, d'où les Anglais acheminent les Juifs dans des camps de D.P. La boucle est bouclée et les Juifs sont de nouveau derrière les barbelés. God save the King !

Voilà la trame de l'histoire de la Loi du Retour, narrée par un journaliste doublé d'un grand reporter. 4 500 destins tragiques s'y côtoient. Les services de contre-espionnage des Juifs palestiniens, déjà puissamment en place à l'époque, y jouent un rôle que Derogy dévoile, de même qu'il soumet à la curiosité du lecteur des documents de chancellerie du plus haut intérêt.

Et voici qu'apparaît dans le livre de Derogy, l'un des acteurs du drame qui nous intéresse plus particulièrement puisqu'il s'agit d'un des membres de la famille Gorge.

*) Jacques Derogy : La loi du Retour. La secrète et véritable histoire de l'EXODUS. Editions Fayard.

La scène décrite par Derogy se situe à bord de l'un des bateaux-prisons, alors que les "forceurs" de blocus ont été ramenés à Port-de-Bouc, près de Marseille, dans les eaux territoriales françaises :

Aux environs de minuit, le commandant de l'Océan Vigout (l'un des bateaux-prisons), lance un appel au poste de secours pour un cas urgent. Deux médecins de l'équipe agréée par l'inspecteur général de la Santé publique sautent dans une vedette. Une heure plus tard, ils ramènent sur une civière un homme qui souffre d'une perforation intestinale et n'a rien absorbé depuis plus d'une semaine. Blessé sur le pont de l'Exodus, pendant le corps à corps, d'abord compté parmi les morts au milieu desquels il fut transporté pendant quelques instants, une couverture sur la tête, son état n'a pourtant pas été suffisamment grave à son arrivée à Haïfa pour nécessiter l'hospitalisation. Soutenu par deux paras, il a pu embarquer l'un des premiers. Sa crise a mis deux jours à se déclarer.

Il s'appelle Henri Gorge. Il n'a ni foi ni loi. Ancien déporté à Neuengamme, ce jeune Luxembourgeois d'ascendance juive n'est animé que par une idée fixe : quitter l'enfer de son adolescence. A l'heure de l'affrontement avec les commandos d'abordage, il était à la tête d'un groupe de combat de vingt Juifs d'Afrique du Nord. Un chiffon humide sur le nez et la bouche, il bombardait les navires de projectiles divers, et au corps à corps, balançait un trépied dans la figure d'un Anglais qui s'effondra en sang. C'est alors que, le plomb d'une matraque l'ayant atteint à toute volée sous l'estomac, il perdit connaissance. A son réveil, il était couché sous une couverture à côté des deux premiers tués.

Il commencera à délirer après huit jours de blocage digestif : une ambulance le transporta à l'hôpital de la Conception à Marseille. Il n'a pas desserré les dents pendant la visite de la Commission. Il sera opéré le lendemain. Convalescent, il réintégrera le bateau-prison, qui finalement arrivera à Hambourg, où les Juifs seront placés dans un camp.

Après Hambourg, Henri reprend son bâton de pèlerin, s'établit tout d'abord à Clermont-Ferrand, vient en 1955 au Grand-Duché où il mène une vie paisible pendant douze ans. Entre-temps, il s'est marié, il a trois enfants ; en 1967, il quitte le Grand-Duché, cette fois-ci avec une destination définitive : Israël. Sur le sol de ses ancêtres, il refait son nid, gère un restaurant à Tel Aviv ; son aîné se trouve actuellement à l'Armée. Charles, quant à lui, fait partie des "Juifs du silence", derrière le rideau de fer : on n'a que rarement de

ses nouvelles. Manfred a repris son métier de cuisinier à Luxembourg. Il tient un bistrot fort sympathique aux abords du Palais de Justice. Lui aussi a définitivement posé le bâton du Juif errant : il reste dans sa patrie d'adoption.

Le sort des demi-Juifs

Les seuls Juifs qui restèrent au Grand-Duché, à la suite de ces déportations, furent des couples dont l'un des conjoints n'était pas juif, soit le mari, soit la femme, ce qui sauvait l'autre conjoint, du moins temporairement, de la déportation. Car si le partenaire non juif venait à disparaître, le conjoint survivant était immédiatement frappé de toutes les mesures antijuives allant jusqu'à la déportation, comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir plus haut au sujet de Victor Fleminger. Cette réglementation existant dans les autres pays occupés faisait partie des absurdités du système nazi. « En effet, note Georges Wellers*, il était difficile de comprendre les Allemands quand ils protégeaient par exemple, les conjoints d'"Aryens". Il semble invraisemblable qu'ils aient pu chercher dans les mariages mixtes une preuve de détachement du conjoint juif à l'égard du "monde juif", puisque les veufs d'"Aryens" n'étaient pas protégés et qu'aucune autre preuve de ce détachement, y compris un acte de baptême n'avait de valeur. D'autre part, il est aussi légitime de supposer que, dans un mariage mixte, c'est le conjoint non juif qui se rapproche du "monde juif" que le contraire. D'ailleurs, toutes ces considérations fantaisistes restent en dehors de l'idée raciste ».

Il se pouvait également que le divorce fût prononcé. Il y eut des cas où les époux, pour préserver l'un des conjoints ou les enfants issus du mariage, eurent recours au divorce. Il y eut également des cas, plus tristes, où l'un des conjoints força l'autre au divorce. La liberté de l'un était, dans ce cas, payée de la mort de l'autre . . .

Les noms relatant ces lamentables affaires se retrouvent dans les dossiers. On nous permettra de ne pas insister.

Ces Juifs au sort à part étaient regroupés dans une organisation particulière, la Restvereinigung der jüdischen Mischehepartner. Au

*) Georges Wellers : L'Étoile jaune à l'heure de Vichy.

lendemain de la dernière déportation, celle du 17 juin 1943, on comptait encore une douzaine de cas de ce genre. En octobre 1944, date à laquelle s'arrêtent les livres de caisse, c'est-à-dire, au lendemain de la Libération, ceux-ci indiquent les noms de huit personnes, huit demi-juifs ou demi-juives ayant réussi tant bien que mal à survivre à la tourmente, en menant une vie misérable, avec un très maigre subside mensuel de 95 RM, à la merci des vexations des autorités.

« Comptabilité » des déportations

Arrivé à ce point, on peut se poser une question : jusqu'à quel point les déportés savaient-ils qu'ils seraient assassinés ?

Franchement, nul d'entre eux ne supposait, dans ses pires hypothèses, que les chances de survie étaient quasi inexistantes et que la plupart des déportés seraient conduits à l'abattoir comme du bétail.

Certes, les Juifs du Luxembourg, dont la plupart avaient déjà fui les horreurs du régime nazi en Allemagne, en Autriche, en Tchécoslovaquie, ne se faisaient guère d'illusions quant à la haine que les Allemands éprouvaient pour les Juifs. Certains d'entre eux avaient d'ailleurs fait des séjours dans des camps de concentration, notamment à Buchenwald et à Dachau. La sauvagerie des nazis et leur mépris de la vie humaine, tout particulièrement de la vie des Juifs, faisaient pour eux partie de la réalité de la vie quotidienne.

Mais de là à imaginer que les Allemands avaient mis en place tout un mécanisme d'extermination total, il y avait un pas . . . que les Juifs ne franchirent jamais.

Même lorsque les déportations devinrent plus brutales et gagnèrent en horreur, lorsqu'on sépara les enfants des parents, ou, au contraire, qu'on entassa dans les trains de déportations les nourrissons, ou qu'on y embarqua les mourants sur des brancards, les Juifs persistèrent à croire qu'il y aurait une sorte de regroupement dans l'Est, où l'on astreindrait les plus valides à de durs travaux, et que les plus costauds, les jeunes, ceux au moral solide, finiraient par en réchapper, tout comme leurs ancêtres avaient survécu à deux millénaires de persécutions plus ou moins sporadiques.